

du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du 23 Décembre 1959

OBJET :

Règlement de frais
d'enregistrement

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt trois Décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 18 Décembre.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Mouchot, Pouget, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Massé, Fontanille, Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Marteau, Gachet, Bouchet, Bujard, Galland Bétous.

Etaient représentés : M. Guillaud par M. Mongrand
M. Monant par M. Gachet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les frais d'enregistrement de l'acte administratif portant résiliation de la concession d'exploitation de la Gare Routière par M. Rossignol s'élevant à 52.714 frs. Le versement nous en est demandé pour les services de l'Enregistrement.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de régler au service de l'Enregistrement la somme de 52.714 frs pour frais d'enregistrement de l'acte administratif portant résiliation de la concession d'exploitation de la Gare Routière par M. Rossignol

- que la dépense sera mandatée ch XXXI, Dépenses Imprévues du budget 11

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 21 Janvier 1960
Le Sous Préfet : J. VACHEL

POUR EXTRAIT CONFORME
Royan, le 23 Janvier 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Martre

Martre